

INFORMATIONS - COVID19

Bonjour à tous,

Suite aux différents arrêtés ministériels et décrets publiés par l'État, tous les campings (sauf ceux accueillant des propriétaires de mobile-homes) sont dans l'obligation de rester fermés jusqu'au 2 juin, date à laquelle le gouvernement se prononcera sur la réouverture des hébergements de plein air. **Nous envisageons une réouverture le 13 juin**, afin de nous laisser un délai nécessaire à la mise en place des dernières mesures à prendre pour ouvrir en toute confiance.

Notre équipe a préparé avec le plus grand sérieux la réorganisation du camping pendant cette période de fermeture afin de vous accueillir dans des conditions de sécurité sanitaire irréprochables. **Nous appliquerons le protocole sanitaire proposé par la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air et validé par le Ministère de la Santé.**

Nous proposerons un bon à valoir ou un remboursement (équivalent à l'acompte versé) pour toute réservation dont le séjour ne serait finalement pas possible en raison du maintien de la limite des 100km de déplacement ou d'un arrêté.

Les frais de dossier ne seront pas appliqués cette année (ils seront également déduits de tout séjour ayant été réservé avant l'annonce de cette mesure).

Toute l'équipe vous remercie pour votre confiance et pour votre compréhension.

Nous vous souhaitons le meilleur et espérons vous accueillir prochainement !

A bientôt,

Pierre et toute l'équipe du Camping du Port